

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS GROUPES

Par « **Fédération Française d'Orthodontie** », on entend la société en charge de l'organisation de l'Évènement agissant en conséquence au nom et pour le compte de ce dernier.

Par « **Inscription groupes** », on entend l'inscription de plus de 3 participants.

Par « **Client** », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « **Participant** », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste, exposant etc...).

Par « **Prestations** », on entend les prestations dont est en charge Fédération Française d'Orthodontie dans le cadre du présent Contrat. Les prestations pourraient être détaillées sur le Site.

Par « **Site** », on entend le site web dédié à l'Évènement

Par « **Évènement** », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le congrès, la conférence, la journée de formation, etc...)

Par « **Conditions Particulières** », également les « **CP** », on entend l'ensemble des dispositions non prévues aux conditions générales et expressément mentionnées sur les différentes pages Web du Site. En cas de contradiction, les CP prédominent sur les Conditions Générales. Les CP et Conditions Générales constituent l'intégralité des accords.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions sont applicables aux inscriptions groupes sur le Site, le Client se portant du respect desdites conditions, et des CP par les Participants.

2. Inscription sur le Site

Le Site permet d'offrir aux Clients la possibilité d'acheter des inscriptions à l'Évènement via un formulaire d'inscription en ligne.

Le Client est responsable financièrement de ses démarches sur le Site. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le Site et sur le formulaire d'inscription.

Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes justifiera que soit refusé au Client, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées par Fédération Française d'Orthodontie.

3. Procédure d'inscription et délais

L'Inscription Groupe s'effectue exclusivement sur le Site via le formulaire d'inscription officiel en ligne sur l'espace groupe dédié. Aucune inscription ne sera effectuée et/ou acceptée et/ou confirmée par téléphone, fax ni dans les locaux de la Fédération Française d'Orthodontie.

La procédure d'inscription est réservée aux seuls Clients ayant préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et des CP, dans leur intégralité et les ayant acceptés en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription. Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'inscription est techniquement impossible.

En conséquence, la finalisation du processus d'inscription sur le Site vaut acceptation expresse par le Client des présentes Conditions Particulières et Conditions Générales et formation du contrat.

Sauf disposition contraires dans les CP, le Client pourrait avoir la possibilité de gérer les inscriptions en ligne via un espace personnel.

Aucune inscription ne sera confirmée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant, dans le respect des délais prévus aux CP. A défaut de réception du paiement, l'inscription est donc nulle et non avenue. Il en est de même en cas de réception du paiement au delà des délais prévus aux CP.

Le nombre de participants à l'Évènement peut être limité. La Fédération Française d'Orthodontie se réserve le droit de refuser des inscriptions.

De plus, la Fédération Française d'Orthodontie se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision

Les badges permettant d'accéder à l'Évènement sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité, sauf exception, lorsque le pick-up de la totalité des badges est proposé au Client pour l'Évènement. Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être revendus.

Sauf information contraire figurant aux CP, le délai limite pour enregistrer les Participants pris en charge par les groupes est fixé à 2 semaines avant l'Évènement.

4. Tarifs et paiements

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés pourraient être indiqués sur le Site par catégories de participants (ex. étudiants, membres, non membres, etc....).

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site.

Sauf si indiqué autrement dans les CP, les prix sont exprimés en HT. La TVA en vigueur dans le pays de l'Évènement est à ajouter au prix indiqué.

Sauf mentions contraires sur le Site, ne sont pas compris dans les tarifs les frais de transport, d'hébergement et de restauration ; les droits d'entrée pour l'accompagnant ; les frais pour l'éventuelle modification de l'inscription.

Les sommes en question sont réglées à la Fédération Française d'Orthodontie par le Client dans les 15 jours suivants la date d'émission par la Fédération Française d'Orthodontie, de la facture correspondante.

Les sommes facturées non réglées à leur échéance, nonobstant la faculté de résiliation par la Fédération Française d'Orthodontie contractuellement prévue, entraînent de plein droit des pénalités de retard à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Dans ce cas le taux applicable pour le 1er semestre de l'année civile est le taux en vigueur au 01.01 et pour le second semestre, le taux en vigueur au 01.07. Ces pénalités étant immédiatement exigibles le jour suivant la date de règlement prévu sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce. Ces pénalités de retard pourront faire l'objet d'une facturation distincte. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Il est précisé que, sauf mention contraires dans les CP, tout paiement doit être effectué au plus tard 1 semaine avant le premier jour de l'Évènement.

Les éventuels frais bancaires sont à la charge exclusive du Client.

5. Modifications de l'inscription

Tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau Participant. Il est précisé que le tarif applicable est celui de la date de réception des détails de l'inscription et du paiement.

Généralement, tout changement de nom entraîne également la facturation par Fédération Française d'Orthodontie des frais administratifs au Client. Le montant des frais susceptibles d'être facturés figure dans les CP.

Il est précisé que les inscriptions achetées et non utilisées ne sont ni remboursables, ni utilisables sur place.

6. Respect des règlements de l'Évènement

En s'inscrivant, le Client s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le cadre de l'Évènement ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Le Client se porte du respect de ces règlements par le Participant.

Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du Participant contrevenant, et ce à la seule volonté de la Fédération Française d'Orthodontie, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à Fédération Française d'Orthodontie.

7. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat de l'Évènement (courrier ou e-mail).

À défaut de dispositions spécifiques dans les CP, les conditions d'annulation applicables sont les suivantes :

Pour toute annulation signifiée au plus tard 8 semaines avant le premier jour de l'Évènement : remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes déduction faite de 50 € de frais administratifs. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteraient dus.

Pour toute annulation signifiée à moins de 8 semaines avant le premier jour de l'Évènement : aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.

Les remboursements éventuels sont effectués après l'Évènement. Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 12 semaines après le premier jour de l'Évènement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée une fois ce délai expiré.

8. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de la Fédération Française d'Orthodontie dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système d'information de Fédération Française d'Orthodontie ont force probante quant aux inscriptions faites par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

9. Responsabilité

9.1 Pour l'utilisation du Site : Aucune garantie n'est donnée au Client s'agissant de :

- l'absence d'anomalies, d'erreurs et bugs susceptibles d'affecter la navigation sur le Site ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité quelconque proposée sur le Site ;
- ou de la possibilité de corriger ces anomalies, erreurs ou bugs ; ou de
- l'absence d'interruption ou de panne dans le fonctionnement du Site ; ou de
- l'éventuelle compatibilité du Site avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, la Fédération Française d'Orthodontie ne sera responsable des dommages directs ou indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou d'une chance...) découlant de la fourniture et/ou de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les fonctionnalités du Site.

En tout état de cause, le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

9.2 Pour les Prestations : La responsabilité de la Fédération Française d'Orthodontie ne peut être engagée qu'en cas de négligence dans le cadre de l'exécution des Prestations, négligence dont il appartient au Client/Participant d'apporter la preuve.

10. Assurances

10.1 - La Fédération Française d'Orthodontie déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers ;

- ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du Participant.

10.2 - La société gérant les lieux où se tient l'évènement répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'Evènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

10.3 - Il est recommandé aux Clients, Participants et personnes accompagnantes de souscrire

- une police d'assurance responsabilité civile individuelle pour couvrir tous les dommages causés à autrui soit par eux-même, soit par leur personnel ou leurs installations.
- une police d'assurance garantissant les matériels leur appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'Evènement
- toute autre police d'assurance adéquate en lien avec leur séjour sur les lieux de l'Evènement (santé, accident, rapatriement, annulation).

Applicables pendant ou à la suite de l'Evènement ou pendant ou à la suite d'événements organisés autour de l'Evènement, la responsabilité de la Fédération Française d'Orthodontie ne pouvant être engagée dans les situations ci avant énumérées.

11. Interruption et Annulation de l'Evènement

La Fédération Française d'Orthodontie ne peut être tenu pour responsable en cas d'interruption ou annulation de l'Evènement, pour quelque motif que ce soit, notamment par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure). Dans ce cas de figure, il sera fait application des conditions d'annulation contractuellement prévues.

12. Force majeure

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'Evènement et ce pour des raisons de force majeure, La Fédération Française d'Orthodontie pourra changer de lieu ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour l'Evènement modifié sans possibilité de réclamation pour le Client ou le Participant.

En cas de Force Majeure obligeant l'organisateur à annuler l'Evènement, et faute de report possible de celle-ci, La Fédération Française d'Orthodontie ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Participant.,.

Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes.

Si l'événement de force Majeure venait à durer ou à subvenir à moins de 30 jours du début de l'Événement, le présent contrat pourrait être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra alors effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat. Il sera fait alors application des conditions Les informations communiquées par le Client sur le Site permettent de traiter et exécuter ses réservations.

13. Protection des données

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations indispensables pour traiter et exécuter les inscriptions sont signalées par un astérisque dans les pages du Site.

Les autres demandes d'informations appelant une réponse facultative, ou les informations relatives à l'intérêt du Client pour les offres susceptibles de lui être adressées sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

Conformément à la loi n°78 du 6/01/1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 39 et suivants de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, le Client peut s'adresser à Fédération Française d'Orthodontie en écrivant à son webmaster à l'adresse suivante : FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ORTHODONTIE Paris SA, Département Inscription - 13-15, rue de Nancy 75010 PARIS ou en lui adressant un e-mail à l'adresse mentionné sur le Site.

La Fédération Française d'Orthodontie est susceptible d'adresser au Client par tous moyens (électronique ou papier) des informations lui permettant de mieux connaître et de mieux utiliser leurs sites respectifs, de lui faire bénéficier des offres promotionnelles diffusées sur ces sites et de lui proposer des offres de leurs Partenaires et ceci dans le strict respect des dispositions de la loi "informatique et libertés" modifiée, sous réserve du consentement préalable ou de l'opposition du Client.

Par ailleurs, la Fédération Française d'Orthodontie est susceptible de transmettre à son assureur les informations en rapport avec la réservation du

Client. Cette transmission permet à la Fédération Française d'Orthodontie de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la réservation du Client qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

14. Photographies & Vidéos

Le Participant autorise Fédération Française d'Orthodontie et son mandant et donneur d'ordre à utiliser son image dans le cadre de photographies ou vidéos produites dans le cadre de l'Évènement. Ces images et vidéos seront exploitées aux seules fins de promotion des activités du mandant de Fédération Française d'Orthodontie, de l'Évènement et ses éditions à venir, et ce sur tout support et média existant ou à venir, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle y afférent, pour toute exploitation en France et à l'étranger.

15. Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles concernant les Prestations de la FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ORTHODONTIE doit être adressée l'adresse suivante, dans les 30 jours suivant la fin de l'Évènement : FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ORTHODONTIE 79 rue de Tocqueville 75017 Paris - Mail : le mail indiqué sur Site - Tél. : 01 84 25 76 97

Aucune réclamation ne sera traitée à l'issue de ce délai.

16. Manquements contractuels

Chaque Partie pourra résilier de plein droit le contrat en cas de non-respect de l'autre Partie des obligations stipulées aux présentes, et à défaut pour la Partie défaillante d'avoir remédié au manquement constaté dans un délai de 8 jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par l'autre Partie.

17. Modifications des Conditions Générales

La FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ORTHODONTIE se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux

réservations de Prestations effectuées antérieurement.

Il est donc impératif que le Client prenne connaissance et accepte les Conditions particulières et les Conditions Générales au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

18. Loi applicable

L'élection de domicile est faite par Fédération Française d'Orthodontie, à son siège social.

La présente relation contractuelle est régie par le droit français ; en cas de litige, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents.

19. Interprétation

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.